

Bordereau d'inscription à l'APE

En adhérant à l'APE vous aidez vos enfants à profiter des projets mis en œuvre et à en mettre en œuvre eux-mêmes.

Votre engagement à nos côtés est un atout pour le bien-être de vos enfants.

Adhésion 2024 / 2025

Nom Parent : Prénom :

Nom de(s) élève(s) : Prénom(s) :

Classe(s) :email* :

Téléphone : Signature :

- Je règle la cotisation de **23 euros** par chèque à l'ordre de **APE Epin**

Joindre ce coupon rempli et le remettre avec votre règlement sous enveloppe au secrétariat (une seule cotisation par famille)

- J'accepte de transmettre mes coordonnées pour être contacté par les représentants des parents d'élèves
- Je refuse de transmettre mes coordonnées pour être contacté par les représentants des parents d'élèves

**En indiquant votre email, vous acceptez de recevoir des informations par mail de la part de l'APE Epin*



Email
contact@ape-epin.fr

Site
www.ape-epin.fr



APE Epin

19, avenue Eugène Pelletan
94400 Vitry sur Seine

Qu'est-ce que l'APE ?

L'Association de Parents d'Elèves d'Epin est une association indépendante créée en 1985. Elle fait le lien entre vous, vos enfants et Epin.

L'APE vous informe et apporte son soutien pour proposer à vos enfants de nombreuses activités scolaires et extra-scolaires.

L'APE vous représente et sert de médiateur lors des conseils de classes, des conseils d'établissement, des commissions cantine.

L'APE veille à ce que vos enfants bénéficient de conditions favorables de travail et d'épanouissement.

L'APE favorise le dialogue avec les enseignants et la Direction.

L'APE reste vigilante sur la sécurité de vos enfants aux abords et dans l'école, sur les conditions d'enseignement, la tenue de l'établissement.

L'APE s'investit dans la vie scolaire (fêtes, bal du lycée, loto, commissions cantine).



Les actions de l'APE

L'APE vous propose des **commandes de livres scolaires à tarif réduit.**

L'APE participe à la logistique et au financement de certaines manifestations :

- voyages,
- évènements sportifs et culturels,
- achat de matériels pédagogiques,
- journées d'orientation,
- fêtes et bals

Les parents délégués élus parmi les adhérents de l'APE sont la voix des autres parents non élus. Ils vous représentent aux conseils de classe.

Actions annuelles :

- **Organisation du Loto et financement des lots pour les enfants,**
- **Participation aux conseils de classe des lycée et collège,**
- **Encadrement du Bal des lycéens et financement des agents de sécurité,**
- **Participation à l'organisation de la Fête du collège et financement d'activités**
- **« Café des parents » lors des rencontres parents / professeurs**

Plus d'informations et dates de réunion : www.ape-epin.fr